

80 B 1936

*Président*  
*de* *Membre*

**FIDUCIAIRE DE FRANCE**

Société d'expertise comptable - Commissaire aux comptes

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

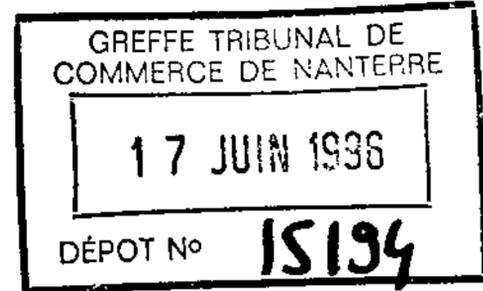
au capital de 30.452.000 F

Siège social : "Les Hauts de Villiers"

2 bis, rue de Villiers

92300 LEVALLOIS PERRET

RCS NANTERRE B 775 726 417



**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 MARS 1996**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBERATION**

Le vendredi 15 mars 1996, à 9 heures 30, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale mixte, sur convocation du Directoire, à l'Auditorium Jacques Coeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, 6-8 Avenue de la Porte de Champerret.

L'avis de convocation a été inséré dans le Journal Spécial des Sociétés Françaises par Actions, en date du 27 février 1996.

Les actionnaires ont été en outre convoqués par lettre.

Les membres de l'assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert Piard, président du Conseil de surveillance.

Sont scrutateurs de l'assemblée, les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :

Monsieur Jean Daum

Monsieur Jacques Loeb

Le bureau de l'assemblée désigne pour secrétaire Monsieur Philippe Treppoz.

Madame Evelyne Henault, commissaire aux comptes, est présente.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 588.114 actions sur les 761.300 formant le capital et ayant le droit de vote - pour les résolutions à caractère ordinaire - et 582.749 actions sur les 761.300 formant le capital et ayant le droit de vote, pour les résolutions à caractère extraordinaire. L'assemblée représentant plus de la moitié du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

**Pour extrait certifié conforme**

*Riz*

Le président met à la disposition des actionnaires :

un exemplaire des statuts de la société,

le numéro du journal contenant l'avis de convocation et une copie de la lettre de convocation aux actionnaires,

les copies des lettres de convocation adressées sous pli recommandé aux commissaires aux comptes, accompagnées des avis de réception,

la feuille de présence,

les formulaires de vote par correspondance ou par procuration.

Le président déclare à ce sujet qu'aux formulaires de vote par correspondance ou par procuration que la société a envoyés aux actionnaires, étaient joints les documents exigés par la réglementation.

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée :

les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 1995,

les projets de fusion entre les sociétés SARL Excom-Centre, SA Fiducia-Lex, Groupe Synthèse SA (GSA), SARL Hespel et Associés, SA François Kimmel-André Touati (KTC), SA François Kimmel-André Touati et Associés (KTA) et Fiduciaire de France,

les rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des commissaires aux comptes,

les rapports du commissaire aux apports,

le texte des projets de résolutions.

Le président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés aux articles 168 de la loi, 135 et 258 du décret sur les sociétés commerciales, ont été tenus à la disposition des actionnaires et des membres du comité d'entreprise au siège social depuis la convocation de l'assemblée, de même que le rapport général des commissaires aux comptes et la liste des actionnaires, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Il signale que tous les documents soumis à l'assemblée ont été, en outre, communiqués au comité d'entreprise, qui n'a présenté aucune observation à la suite de cette communication.

A la demande du président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

#### **A CARACTERE ORDINAIRE**

- ▶ Rapport du Directoire sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1995,
- ▶ Observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion et les comptes annuels,

- ▶ Rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article 143 de la loi sur les sociétés commerciales,
- ▶ Approbation de ces comptes et conventions,
- ▶ Affectation du résultat,
- ▶ Fixation des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance,
- ▶ Election de membres du Conseil de surveillance.

**A CARACTERE EXTRAORDINAIRE**

- ▶ Approbation des projets de fusion prévoyant la transmission au profit de la société des patrimoines des sociétés SARL Excom-Centre, SA Fiducia-Lex, Groupe Synthèse SA (GSA), SARL Hespel et Associés, SA François Kimmel-André Touati (KTC), SA François Kimmel-André Touati et Associés (KTA).

Puis il demande au Directoire de donner lecture du rapport de gestion et de présenter les comptes annuels. Il expose ensuite les observations du Conseil de surveillance.

La parole est donnée à Madame le commissaire aux comptes qui donne lecture des rapports.

Enfin la discussion est ouverte et le Directoire répond aux questions qui lui sont posées.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions à caractère ordinaire proposées.

.....  
 .....  
 .....

**CINQUIEME RESOLUTION ORDINAIRE - Election de membres du Conseil de surveillance**

L'assemblée générale élit, en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de trois ans, Monsieur Christian GALTIER.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des personnes présentes ou représentées.**

**SIXIEME RESOLUTION ORDINAIRE - Election de membres du Conseil de surveillance**

L'assemblée générale élit, en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de trois ans, Monsieur Jean DAUM.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des personnes présentes ou représentées.**

**SEPTIEME RESOLUTION ORDINAIRE - Election de membres du Conseil de surveillance**

L'assemblée générale élit, en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de trois ans, Monsieur Claude BRIOLAY.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des personnes présentes ou représentées.**

**HUITIEME RESOLUTION ORDINAIRE - Election de membres du Conseil de surveillance**

L'assemblée générale élit, en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de trois ans, Monsieur Michel DESBOIS.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des personnes présentes ou représentées.**

**NEUVIEME RESOLUTION ORDINAIRE - Election de membres du Conseil de surveillance**

L'assemblée générale élit, en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de trois ans, Monsieur Jean DESPRES.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des personnes présentes ou représentées.**

**DIXIEME RESOLUTION ORDINAIRE - Election de membres du Conseil de surveillance**

L'assemblée générale élit, en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de trois ans, Monsieur Claude GOIMIER.

**Cette résolution est adoptée par 588.014 voix - les abstentions représentent 100 voix.**

**ONZIEME RESOLUTION ORDINAIRE - Election de membres du Conseil de surveillance**

L'assemblée générale élit, en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de trois ans, Monsieur Michel LEFEBVRE.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des personnes présentes ou représentées.**

**DOUZIEME RESOLUTION ORDINAIRE - Election de membres du Conseil de surveillance**

L'assemblée générale élit, en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de trois ans, Monsieur Pascal MAIRE.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des personnes présentes ou représentées.**

**TREIZIEME RESOLUTION ORDINAIRE - Election de membres du Conseil de surveillance**

L'assemblée générale élit, en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de trois ans, Monsieur Alain SALLES.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des personnes présentes ou représentées.**

QUATORZIEME RESOLUTION ORDINAIRE - Election de membres du Conseil de surveillance

L'assemblée générale élit, en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de trois ans, Monsieur Guy TADDEI.

Cette résolution est adoptée par 587.584 voix contre 530 voix.

.....  
.....  
.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 H 15.

Il a été dressé le présent procès-verbal.

le président

les scrutateurs

Le secrétaire

**Pour extrait certifié conforme**

*[Signature]*  
21  
*[Signature]*

**FIDUCIAIRE DE FRANCE**  
Société d'expertise comptable - commissaire aux comptes  
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 30.452.000 Francs  
Siège social : "Les Hauts de Villiers"  
2 bis, rue de Villiers - 92300 LEVALLOIS PERRET  
R.C.S NANTERRE B 775 726 417

-----

**EXTRAIT du PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL DE  
SURVEILLANCE du 15 Mars 1996**

-----

Le vendredi quinze mars mil neuf cent quatre vingt seize, à 18 H 30, à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, le conseil de surveillance de FIDUCIAIRE DE FRANCE, Société d'Expertise Comptable - Commissaire aux comptes, s'est réuni au siège social.

La convocation a été faite par lettre en date du 8 mars 1996.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

**Les membres du conseil de surveillance :**

Claude Briolay  
Jean Daum  
Jean Delsol  
Michel Desbois  
Jean Després  
Christian Galtier  
Claude Goimier  
Michel Lefèbvre  
Pascal Maire  
Alain Salles  
Guy Taddei

Assistent également en qualité de membres du Comité d'entreprise :

Yvon Dumontier  
Hervé Roussel

Madame Joséphine Chiquet et Monsieur Noël Bourguignon, membres du Comité d'entreprise sont absents et excusés.

Le Conseil de surveillance peut valablement délibérer, le quorum requis par la loi est atteint.

A la demande du Conseil de surveillance, Philippe Treppoz assure le secrétariat de séance.

Michel Lefèbvre, doyen d'âge, ouvre la séance.

**Pour extrait certifié conforme**



Il invite le Conseil de surveillance à procéder au remplacement de Robert Piard, Président, dont les fonctions au sein du Conseil de surveillance, sont arrivées à expiration, et à la désignation du Vice-président.

Michel Lefebvre remercie le précédent Conseil de surveillance pour l'oeuvre accomplie, puis fait appel à la candidature pour la fonction de Président et de Vice-président.

Michel Lefebvre se porte candidat à la présidence et Jean Delsol à la vice-présidence.

Aucun autre candidat n'est présenté, il est procédé à l'élection du président.

Michel Lefebvre est élu à l'unanimité, lui-même s'abstenant.

Jean Delsol est élu Vice-président à l'unanimité, lui-même s'abstenant.

Michel Lefebvre et Jean Delsol remercient et acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées.

.....  
.....  
.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 H 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé conformément aux statuts.

**Pour extrait certifié conforme**

